

DECISION N° 23-47

## REGIE AUTONOME

### CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL MAURICE RAVEL

Siège : 29, cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

#### CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL MAURICE RAVEL CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE BAYONNE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-10 ;

Vu la délibération n° 06 du conseil d'administration en date du 12 novembre 2020, rendue exécutoire par la sous-préfecture de Bayonne le 24 novembre 2020, donnant délégation d'attributions à Monsieur le Président en application des dispositions de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales susvisé, et notamment concernant le fait de pouvoir signer toute convention avec tout partenaire dans le cadre de l'organisation d'évènements nécessitant l'intervention d'ensembles ou d'enseignants de la Régie Autonome ;

Vu la proposition de la Ville de Bayonne ;

Considérant qu'il convient de signer cette convention ;

#### DECIDE

**ARTICLE 1** : De signer la convention de partenariat avec la Ville de Bayonne en vue du concert organisé dans le cadre des « Mémorables », le dimanche 11 juin 2023, en l'église Sainte-Croix de Bayonne, à 17h00, organisé par la Régie autonome. La Ville de Bayonne s'engage à mettre à disposition les moyens techniques, sanitaires et de communication, nécessaires au bon déroulé du concert. Elle prendra également en charge les 450 € de frais de mise à disposition de l'église.

**ARTICLE 2** : Monsieur le Directeur de la Régie autonome et Monsieur le Trésorier Principal Municipal de Bayonne, receveur de la régie autonome, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.

**ARTICLE 3** : Une ampliation de la présente décision sera transmise à la sous-préfecture de Bayonne, publiée sur le site internet du Conservatoire Maurice RAVEL et communication sera donnée à la prochaine séance du conseil d'administration.

Bayonne, le 13 juin 2023

**Le Président,  
Anton CURUTCHARRY**

